

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 25 février 2026

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20 h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Procuration : Madame Isabelle BUREL, procuration à Monsieur KERISIT, Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, procuration à Monsieur Robert GONIDOU, Monsieur Christian CORNEC, procuration à Monsieur Jean-Pierre LE COZ, Madame Carine GUILLO, procuration à Monsieur Ludovic MOAN
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Madame Nelly MARECHAL

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel puis propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 décembre 2025.

Aucun commentaire n'est apporté sur ce compte-rendu.

➤ **Compte rendu approuvé à l'unanimité**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le deuxième point va être retiré de l'ordre du jour car le permis provisoire n'est pas encore arrivé et il est indispensable que ce permis soit aux noms des nouveaux affectataires pour que la convention de mise à disposition soit conforme. D'autre part, monsieur le Maire propose d'ajouter un sujet : la validation de la convention entre la commune et le département pour les cours de breton donnés à l'école publique H. Matisse.

➤ **Ces modifications de l'ordre du jour sont validées à l'unanimité**

PROPOSITION DE BAIL RURAL SUR UN TERRAIN DE LANEON

Anne-Laure Bouchet, présente dans l'assistance, est invitée par monsieur le Maire à présenter son projet d'installation agricole sur la commune de Pont-Croix. Elle informe l'assemblée qu'elle habite dans le Cap Sizun depuis une dizaine d'année et qu'elle travaille déjà une petite parcelle sur la commune de Mahalon (4 200m²). Elle a obtenu son BP Responsable d'Entreprise Agricole (REA) l'année dernière et son compagnon le passera cette année. Actuellement, elle produit de la confiture de cynorhodon. Elle n'a pas trouvé d'autre parcelle correspondant aux besoins de son projet d'installation sur la commune de Mahalon. Elle souhaite produire des fruits en agriculture biologique, essentiellement des petits fruits et quelques plantations de pommiers et poiriers. La parcelle repérée à Pont-Croix est idéalement située : orientée plein sud, non loin d'un compteur d'eau. Elle souhaite proposer de la cueillette libre et transformer ses fruits (sorbets, confitures, fruits séchés). Madame Maréchal demande si elle envisage de produire dès 2026. Anne-Laure Bouchet répond que ce sera un peu juste, elle va surtout planter et aménager la parcelle cette année pour envisager une première récolte en 2027.

Madame Guillou indique qu'un autre agriculteur s'occupait de cette parcelle et qu'un échange de terrain avait été fait à cause du projet de la commune de créer un parking à cet emplacement. Cela ne va-t-il pas poser un problème pour cette installation ? Monsieur le Maire montre les délimitations de l'espace concerné. Madame Bouchet n'utilisera pas toute la parcelle mais une partie seulement. L'emplacement des futures places de stationnement est réservé de même que celui d'un chemin pour rejoindre le Youtar. Monsieur Evenat indique que des agriculteurs cessent leur activité sur la commune de Mahalon, ce qui doit rendre disponibles des terres. Anne-Laure Bouchet explique qu'elle en a bien eu connaissance mais ces exploitations sont beaucoup trop grandes par rapport à son projet. Madame Guillou demande si la SAFER interviendra. Monsieur le Maire répond par la négative : il ne s'agit pas d'une vente.

Madame Guillou souhaite savoir si l'agricultrice clôturera le terrain. Cette dernière explique qu'effectivement elle pense délimiter la parcelle qu'elle cultivera par des haies naturelles et brise-vent avec l'aide de Breizh bocage. En complément, elle installera certainement une clôture dans le style de celle qui entoure le village médiéval. Monsieur Kérisit indique que Ouestco peut aider pour les plantations de haie bocagère. Monsieur H. Moan demande que le futur parking soit matérialisé. Monsieur le Maire précise que cela va s'inscrire dans le développement du projet. Cette zone ne pourra pas être enrobée ni empierrée. Au yeux de Monsieur Evenat il s'agit encore d'une privatisation d'un bien communal.

- Proposition adoptée à l'unanimité

ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LE PROJET « LE REVEIL DU GOYEN »

Madame Maud Plantec, l'une des porteuses de ce projet, le présente à l'assemblée. Elle explique qu'il s'agit d'une célébration de l'estuaire du Goyen. Cette dynamique autour du fleuve a pour objectif de réenchanter et politiser le lien que nous entretenons avec le fleuve. Elle présente les deux porteurs du projet : elle-même et Lee Scuma. Elles souhaitent faire naître un sentiment d'appartenance au bassin versant en dépassant les strictes limites administratives pour penser plutôt à l'échelle du fleuve. Une subvention de 15 000 € leur a déjà été attribuée par le fond de dotation « famille rurale », ce qui est un gage de sérieux et d'intérêt de leur proposition. Elles imaginent un évènement récurant tous les ans avec un prisme d'entrée différent chaque année permettant de découvrir de nouveaux types de lieu. Pour l'année 2026 ce sont les lavoirs qui seront mis en valeur lors du festival les 13 et 14 juin. Maud Plantec présente les trois ateliers :

- Le Peuple des Planctons
- La mémoire des Eaux
- Je ne sais pas si ...

Madame Guillou demande si les deux rives du Goyen sont concernées. Maud lui répond affirmativement. Monsieur Evenat souhaite savoir si d'autres communes ont été rencontrées. Maud Plantec explique qu'elle a contacté les municipalités d'Audierne, Plouhinec et Mahalon. La commune de Plouhinec semble intéressée. Madame Guillou demande quel serait le coût des ateliers pour les participants. Maud Plantec lui répond que l'ensemble des ateliers seront proposés gratuitement, d'où la demande de subvention. Madame Guillou interroge la porteuse de projet sur son statut juridique. Cette dernière lui répond qu'elle a le statut d'artiste autrice et que « Le réveil du Goyen » se fait en collaboration avec l'association « La Glissance ». Le projet à plus long terme sera de pouvoir ouvrir une maison du Goyen dédiée à l'eau.

- Proposition adoptée à l'unanimité

VALIDATION DU CHOIX DE L'AGENCE EN CHARGE DE L'ETUDE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE ROSCUDON

Monsieur le Maire présente les résultats de l'analyse d'offres. Monsieur Kérisit souhaite savoir si des subventions peuvent être demandées pour financer cette étude. La réponse de monsieur le Maire est positive : en cumulant les aides de la DRAC et de la région Bretagne on devrait pouvoir atteindre les

80%. Monsieur H. Moan souligne qu'il est préférable de valider l'offre options incluses. Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une étude historique mais également technique (état du système électrique, charpente, cloches, etc.) sur le bâti et le mobilier.

- Proposition validée à l'unanimité

DELIBERATION POUR LA PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE TROIS STATUES ET DE L'HORLOGE CAGE UTILISEE JUSQU'EN 1955 DANS L'EGLISE NOTRE DAME DE ROSCUDON

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les trois statues ainsi que l'horloge pour lesquelles une protection au titre des monuments historique peut être envisagée. Monsieur H. Moan rappelle qu'une étude sur l'horloge avait été faite par le passé. Monsieur le Maire en a connaissance et indique qu'elle sera utile pour cette démarche.

- Proposition validée à l'unanimité

VENTE D'UNE PARCELLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN POINTE DU RAZ

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes a effectué les aménagements de ce parking situé entre le nouveau pôle enfance et la maison de retraite de La Fontaine. Il est proposé de céder ce terrain à la communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz pour la somme d'un euro.

- Proposition validée à l'unanimité

VALIDATION ADHESION EPAB VALIDATION DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAP SIZUN POINTE DU RAZ A L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Monsieur le Maire explique que chaque commune doit valider ou non l'entrée de la communauté de communes Cap Sizun Pointe du Raz au sein de l'EPAB. Cela concerne la partie environnementale du bassin versant. Madame Guillou s'étonne qu'il n'y ait qu'un seul délégué pour représenter le territoire. Monsieur le Maire explique que le nombre de délégué est lié à la surface du bassin versant occupé par les communes. Madame Guillou poursuit en demandant s'il était vraiment nécessaire d'adhérer si cela nous concerne peu. Monsieur le Maire lui répond que cela est utile en cas de pollution de l'eau, de plus, l'Etat français impose aux élus de traiter la question de l'eau sur leur territoire.

- Proposition validée à l'unanimité

OCTROI DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE PROJET DE RESIDENCE A KERGADEL

Monsieur le Maire explique que des travaux vont être entrepris pour les logements de Kergadel. Ces logements collectifs vont être transformés en logements individuels afin d'apporter plus d'intimité, de confort et de liberté aux résidents. Ces travaux débuteront début avril et dureront un peu plus d'un an. Pendant cette période, les résidents seront logés sur la commune de Poullan. Une quarantaine de logements est prévue et le prêt prendra fin en 2076. Monsieur le Maire ajoute que la communauté de communes subventionne ces travaux à hauteur de 100 000€ et le département en deux enveloppes de : 844 000€ et 122 000 €.

Avant le vote de l'assemblée, Sandra Stephan sort pour raison déontologique puisqu'elle participe professionnellement à ce projet.

- Proposition validée à l'unanimité

PRESENTATION DU PROJET DE COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'en cette année d'élections municipales, l'Etat a fixé la date limite de présentation des budgets au 30 avril et celle des comptes administratifs au 15 juin. Il souligne l'importance de faire un point sur les finances de la commune en fin de mandat pour être clair sur l'état réel des finances de la commune et présente le tableau.

Madame Guillou remarque que les frais de chauffage sont faibles et demande si ceux de la cité musicale sont compris. Monsieur le Maire le confirme et précise que le changement de la chaudière de l'espace culturel a permis de réduire les consommations par 3 et que les nouveaux contrats de gaz sont plus avantageux ce qui explique cette baisse du coût du chauffage des bâtiments communaux.

Madame Guillou demande si la vente du terrain au camping a été intégrée. Monsieur le Maire répond que c'est le cas.

Madame Guillou indique qu'il convient de ne pas oublier le rappel à l'ordre formulé par la Cour des comptes. Monsieur le Maire lui répond que les préconisations sont bien prises en compte et que plusieurs mesures avaient déjà été engagées avant la réception de leur rapport.

Monsieur le Maire termine la présentation en soulignant que des projets sont en cours mais que la prochaine équipe municipale pourra travailler sereinement car la capacité d'autofinancement est bonne.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU BUDGET 2026 DE L'EPIC CITE MUSICALE ET DE LA PROGRAMMATION 2026

Messieurs H. Moan et Evenat indiquent qu'il y a des infiltrations d'eau dans les bâtiments restaurés. Monsieur le Maire est déjà informé et explique que des joints entre certaines pierres sont à revoir. L'entreprise en charge de ce travail lors du chantier a été mise en demeure d'intervenir.

Madame Guillou précise que le document budgétaire n'a pas été diffusé. Monsieur le Maire présente le compte administratif, validé par le conseil d'administration de l'EPIC. La situation est à l'équilibre. Monsieur le Maire confirme la nécessité pour la commune de soutenir une action culturelle variée tout au long de l'année.

Monsieur H. Moan précise que tout le fonctionnement de l'EPIC est pris en charge par la commune : la mise à disposition du personnel communal n'est pas refacturée : « c'est de la subvention déguisée ». A ce sujet Madame Guillou demande comment est financé le poste d'accueil au Marquisat. Monsieur le Maire lui répond que 4 000€ sont versés à la commune par l'Office de tourisme communautaire pour cette mission et que la cité musicale porte ce projet culturel et gère la régie.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal le choix a été fait de maintenir l'EPIC donc le projet se poursuit. La future équipe devra choisir ce qu'il en adviendra. L'objectif est que ce lieu vive et ne soit pas une coquille vide.

Madame Guillou indique que ci le coût de fonctionnement du bâtiment n'est pas pris en compte, cela ne va pas.

Monsieur le Maire invite la directrice de l'EPIC à présenter l'activité 2025 et les projets pour l'année 2026.

MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Il s'agit d'une obligation afin d'assurer l'équité entre tous les candidats. Monsieur H. Moan demande si priorité sera donnée aux réunions électorales par rapports aux différentes activités utilisant ces locaux. Monsieur le Maire indique que normalement il n'y a pas de problème.

- Proposition validée à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU PACTE FINISTERE 2030 VOLET 2 POUR LA SALLE DE SPORT

Monsieur Kérisit rappelle que les 70 000€ initialement dédiés avaient été transférés pour les travaux de la cité musicale et qu'une nouvelle demande pour un montant de 150 000€ va être déposée.

- Proposition validée à l'unanimité

CONVENTION COURS DE BRETON

Monsieur le Maire rappelle que l'association Mervent intervient à l'école H. Matisse pour des cours de breton auprès des élèves de maternelle. Jusqu'à présent une heure de cours était dispensée, maintenant la classe est passée à 3h par semaine pour une participation financière de 2 421€ à la charge de la commune

- Proposition validée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Conformément à la modification du règlement intérieur du conseil municipal une question a été présentée au Maire dans le délai imparti.

- Demande d'information concernant le bail lié au projet de la Halle d'activités

Monsieur le Maire indique que la signature du bail a été reportée à la demande de l'entreprise, la procédure nécessitant une mesure de publicité. En effet, le seuil de 100 000 € est désormais dépassé en raison de la hausse du prix de l'électricité. La signature du bail devrait donc intervenir au mois d'avril.

- Monsieur le Maire rappelle que cette réunion du conseil municipal est la dernière de la mandature et remercie celles et ceux qui ont travaillé sur les projets. Il remercie également Monsieur Henri Moan pour son implication au service de la commune pendant de nombreuses années comme maire et comme conseiller municipal.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 21h50.

Fait et affiché à Pont-Croix le 9 mars 2026

Le Maire
Benoît Lauriou

